



# REPRISE AMATEUR 1 LIBRE (ex Libre B)

2012

(Texte FEI)

En filet ou bride - Eperons obligatoires.

Temps accordé: 4'30 à 5'

CONCOURS DE : ..... DATE : ..... JUGE : ..... POSITION :

N° (M., Mme., Mlle) ..... Cheval : .....											
Fig.	Notes techniques	Points	Notes	Coef.	Note finale	Fig.	Notes artistiques*	Points	Notes	Coef.	Note finale
1	<b>LE PAS</b> Pas rassemblé (minimum 20 m) .....	10		1		1	Le rythme, l'énergie et l'élasticité .....	10		4	
2	Demi-pirouette au pas rassemblé à droite et/ou à gauche .....	10		1		2	Harmonie entre cavalier et cheval .....	10		4	
3	Pas allongé (minimum 20 m) .....	10		1		3	Chorégraphie. Utilisation de la piste. Créativité. ....	10		4	
4	<b>LE TROT</b> Trot rassemblé .....	10		1		4	Degré de difficulté. Calculs des risques. ....	10		4	
5	Epaule en dedans à droite 12 m minimum.....	10		1		5	Musique et interprétation de la musique .....	10		4	
6	Epaule en dedans à gauche 12 m minimum.....	10		1		Total pour la présentation artistique .....		200			
7	Appuyer à droite au trot rassemblé.....	10		2		* des demi-points peuvent être attribués.					
8	Appuyer à gauche au trot rassemblé .....	10		2		<b>A déduire</b> - Pénalité de temps: plus de 5' ou moins de 4' 30" déduire 2 points du total des points obtenus par le concurrent.		-2			
9	Trot allongé .....	10		1		<b>Résultat</b>					
10	<b>LE GALOP</b> Galop rassemblé .....	10		1		Total pour l'exécution technique à diviser par 2 .....		100			
11	Appuyer à droite au galop rassemblé .....	10		1		Total pour la présentation artistique à diviser par 2 .....		100			
12	Appuyer à gauche au galop rassemblé .....	10		1		<b>Résultat final sur</b> .....		200			
13	Changement de pied en l'air de gauche à droite .....	10		2		Dans le cas où deux concurrents ont le même résultat final, celui qui a la meilleure note pour la présentation artistique aura le meilleur classement.		Diviser le total final par 2 :		<b>Soit</b> ..... %	
14	Changement de pied en l'air de droite à gauche .....	10		2		Remarques:					
15	Galop allongé .....	10		1							
16	L'entrée et les arrêts en début et fin de reprise .....	10		1							
Total pour l'exécution technique		200									

Les cavaliers, dont juniors, sont autorisés à effectuer des contre-changements de main en appuyant au trot dans les conditions définies ci dessous:

- a) un maximum de trois changements de direction (inversions) est autorisé;
- b) l'amplitude du déplacement latéral ne peut excéder 10 m;
- c) si trois inversions sont effectuées, les appuys doivent être exécutés sur une distance de 60 mètres;
- d) si moins de trois inversions sont effectuées, l'angle de l'appuyer ne doit pas être plus prononcé que décrit ci dessus.

Plus de trois inversions, ou des appuys d'un angle plus prononcé, ne sont pas autorisés.

Les cavaliers, dont juniors, ne sont pas autorisés à exécuter des contre-changements de main au galop.

**Signature du juge:**